



**MUNICIPALITE DE LA PECHE**

**AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT 19-RM-04  
POUR ABROGER ET REMPLACER LE REGLEMENT PORTANT  
LE NUMERO 17-RM-04 CONCERNANT LE MAINTIEN DE  
LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE DANS LES LIMITES  
DE LA MUNICIPALITE DE LA PECHE**

**AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE**

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-RM-04 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 17-RM-04 concernant le maintien de La paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de La Pêche

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 8 mars 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 8<sup>e</sup> jour de mars 2019

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 8 mars 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat le 8 mars 2019.

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier